



Déclaration préalable Capd du 12 juillet 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Il est temps que cette année scolaire 2017-2018 se termine pour nos collègues ! On aurait pu imaginer qu'ils partiraient sereins en vacances, et bien non ! Depuis quelques mois, les relations humaines se tendent sur le département et ce sont les enseignants qui en pâtissent. Il y a d'abord eu les avis des IEN sur l'accès à la hors classe, puis les avis des IEN suite aux rendez vous de carrière, ces avis, nous l'avons exprimé lors de la dernière CAPD sont parfois insupportables pour les collègues qui se sentent méprisés par leur hiérarchie.

Alors que certains Dasen ont accepté de prendre en compte l'AGS sur la carrière complète, c'est le cas pour les départements 36, 89, 25, 69, 32, 60, 19, 65 et d'autres devraient suivre, vous avez décidé de ne pas écouter la profession. Actuellement, des enseignants du département vous ont écrit ou ont sollicité leur IEN mais ils n'ont eu aucune réponse.

Pour d'autres collègues, c'est leur temps de travail qui est en suspens en cette mi-juillet. Alors qu'ils ont formulé une demande de temps partiels depuis le 31 mars, ils ne savent toujours pas avant de partir en vacances si leur demande sera accordée. Vous nous aviez annoncé que les recours pourraient être étudiés lors de cette CAPD, il n'en est rien. Ainsi, les enseignants ayant maintenu leur demande de temps partiels vont recevoir une réponse de votre part dans le courant de l'été alors que dans les écoles l'organisation de la rentrée est déjà bien amorcée. Pour tous ces collègues ayant demandé un temps partiel, cette information est nécessaire dans l'exercice de leur vie professionnelle ou bien de leur vie personnelle. Renoncer à ce droit c'est réduire les droits des personnels et ce n'est pas acceptable. En tout état de cause, ces collègues se sentent également méprisés sur ce point.

Les enseignants ne peuvent bien fonctionner que s'ils se sentent écoutés, valorisés et respectés. Cela ne semble plus le cas dans le département d'Ille et Vilaine.

Si on ajoute le mépris du ministère qui fait modifier les programmes dans le courant de l'été et qui annonce que des repères annuels seront produits dans le courant du mois d'août et applicables à la rentrée 2018, on ne peut pas dire que la rentrée sera sereine pour les enseignants cette année.